

Absents: -

18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de JRRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, MM. Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mmes Agnès GIACOMETTI, Claire d'ELBEE, Isabelle RAGOZIN, MM. Pierre TETEVIDE, Léon MARIN, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Michel LARRETCHÉ, Mmes Marie-Hélène GOYA, Véronique TELLECHEA, Valérie ANDIAZABAL, Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, MM. Beñat EXPOSITO, Jean TELLECHEA, Renaud LASSALLE, Dominique MELE, Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, Isabelle ECHEVERRIA, M. ELIZONDO.

Pouvoirs :

M. Martin TELLECHEA donne pouvoir à Melle Véronique TELLECHEA

M. Didier PICOT donne pouvoir à Madame le Maire

Mme Thérèse HALSOUET donne pouvoir à M. Beñat ELIZONDO

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET: Forêt communale - Programme d'actions 2009 - Office National des Forêts

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les services de l'Office National des Forêts lui ont transmis un programme prévisionnel des actions à réaliser en forêt communale pour 2009.

Après examen et ajustement, le programme peut être arrêté comme suit :

Travaux sur les plantations	18 542.50 " HT	
Reboisement	34 578.40 " HT	
Travaux pistes et pare feux	8 220.00 " HT	
Autres travaux	3 623.80 " HT	
TOTAL	64 964.70 " HT	soit 77 697.78 " TTC

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans le programme d'actions à mener dans la forêt communale présenté par l'Office National des Forêts certaines opérations estimées à 25.769.20 " ht peuvent bénéficier de subventions du Conseil Régional et du Conseil Général, à savoir :

Parcelle 16 : sur 2ha7

reboisement de lande à fougère	13 663.20 " HT
mise en place clôture contre le bétail	6 460.00 " HT

Parcelle 21 sur 1ha

mise en place clôture contre le bétail	5 700.00 " HT
--	---------------

Après avis favorable de la Commission des Finances du 17 mars 2009, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'ARRETER le programme d'actions en forêt communale pour un montant de 77.697,78 " TTC,



Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

12 mars 2009 : « Forêt communale - Programme d'actions 2009 -

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

- DE SOLLICITER auprès de la Communauté de Communes Sud Pays Basque les aides communautaires correspondantes,
- DE SOLLICITER auprès du Conseil Régional et du Conseil Général l'octroi des subventions correspondantes pour un montant prévisionnel global de 10.460 ”.

A réception des arrêtés de notification des subventions, ces recettes seront inscrites au budget par décision modificative.

Votes pour : 29

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :